

Contrat de location du Gîte « Le Bacchus »

Loueur :

Mme et M. Giard Laetitia et Valentin
3 Le Manoir du Parc. Saint Lô d'Ourville
50580 Portbail sur Mer.
Tel : 02 33 94 02 22 portable : 06 62 27 29 95
E mail : manoirduparc@wanadoo.fr

Locataire :

.....
.....
.....
.....
.....

Modalité et prix de location

Séjour commençant le / / à 16 heures et finissant le / / à 10 heures.

Montant de la location : €.

Un acompte de 25% du prix de la location est demandé soit : €.

Il est à verser au loueur au moment de la réservation. Le solde devra être donné lors de la remise des clés.

Une caution de 250€ est demandée à l'arrivée du locataire et est remboursable lors de l'état des lieux de fin de séjour.

Les charges d'eau, de gaz et d'électricité sont comprises.

Il est possible d'avoir un supplément de bois (10€ la brouette) et un forfait pour le chauffage de 45€ par semaine (si nécessaire).

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Animaux :

Location de drap (10 euros la parure) : oui non

Location de serviettes (5 euros par personne) : oui non

Forfait ménage (50 euros) : oui non

Description du gîte :

Gîte équipé pour accueillir 6 personnes + 2 enfants en bas âge (2 lits 90X190 + 2 lits 140X190 + 1 lit enfant + possibilité de lit d'appoint). 3 chambres, 1 salle de bain avec WC à l'étage, 1 salle d'eau avec WC au RDC, salle avec cheminée et coin cuisine. Frigo, four et plaque électrique, micro onde, lave vaisselle, lave linge.

Le rez de chaussée est adapté aux personnes à mobilité réduite.

A l'extérieur cour privative avec terrasse, barbecue et parking, zone enherbée avec jeux enfant commune avec le gîte voisin.

Conditions générales :

Le présent contrat est prévu pour une durée déterminée. Le locataire ne peut exiger un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour, quelle que soit la raison.

- *Conclusion du contrat :*

La location devient effective dès que la locataire a fait parvenir au propriétaire un acompte et un exemplaire du contrat signé, avant le / / .

La location conclue entre les signataires ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à de tierces personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Le non respect de cette clause pourrait entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts exclusifs du locataire, les versements déjà effectués restant acquis au propriétaire.

- *Règlement du solde et charges :*

Le solde de la location sera remis lors de l'entrée en jouissance du bien loué. Le prix de la location comprend un forfait de 60KWh pour la semaine (consommation moyenne pour ce type de logement) . Les consommations en sus seront facturées 0,12€ par KWh. Il est expressément convenu que le locataire ne pourra prétendre à une réduction de loyer ou autre indemnité en cas de coupure d'eau, gaz ou électricité ne résultant pas du fait du bailleur.

- *Utilisation des lieux, assurances :*

Obligation sera faite d'occuper les lieux personnellement, de les entretenir et veiller aux bien loué en «bon père de famille ». Toutes les installations sont en état de marche à l'arrivée dans les lieux des locataires et toute réclamation les concernant ne sera plus recevable au delà de 24h après l'entrée e en jouissance des lieux. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire. Obligation sera faite de veiller à la tranquillité du voisinage. Le locataire sera responsable de tout les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance de type villégiature pour ces différents risques.

- *Annulation par le locataire :*

Toute annulation doit être notifiée par écrit au loueur 30 jours au moins avant la date de location. Passé ce délai, les sommes versées restent acquises au loueur et ce dernier se réserve le droit d'exiger le solde de la location.

En cas d'écourtement du séjour, et ce pour quelle que raison que ce soit, le versement de la location pour le séjour complet reste du au loueur.

- *Annulation par le loueur :*

Le loueur reversera l'intégralité des sommes versées au locataire. Ce dernier ne pourra exiger ou faire valoir quelque droit d'indemnisation ou fourniture de prestation équivalente que ce soit.

- *Arrivée :*

Le locataire devra se présenter le jour et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée différée, il sera tenu d'avertir le propriétaire.

- *Nettoyage des locaux :*

Est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ (sauf option ménage).

- *Capacité du bien loué :*

Le présent contrat est établi pour personnes dont.....enfants etanimaux présents dans le bien loué. En cas de dépassement de cet effectif et de la capacité d'accueil du bien loué, le loueur pourra refuser les personnes supplémentaires.

- *Animaux de compagnie :*

L'accord préalable du loueur est requis. Le loueur pourra refuser l'entrée dans le bien loué d'un animal dont il n'aura pas eu connaissance de la venue. Le locataire ne pourra demander dans ce cas aucune indemnisation ni remboursement que ce soit.

Je
soussigné.....
.....être d'accord avec les termes du présent contrat après en avoir pris pleinement
connaissance.

A....., le / / .
Signature du locataire précédée de la mention « Lu et approuvé »

Rental Agreement for Bacchus Cottage

Landlord:

Mrs and Mr. Giard Laetitia and Valentin

3. The Park Manor. Saint Lo d'Ourville

50580 Portbail sur Mer.

FRANCE.

Telephone: 02 33 94 02 22 Cell: 06 62 27 29 95

Email: manoirduparc@wanadoo.fr

Tenant:

.....
.....

Term and conditions and price of Renting

Stay begins the / / at 16:00 and ends the / / at 10:00.

Amount of the rent: \$.

A deposit of 25% of the price of the rent is required which amounts to: \$

It is to be paid to the landlord at the time of the reservation. The balance must be paid upon the delivery of the keys.

A safety deposit of 250 euro is required upon the arrival of the tenant and is refundable upon inspection at the end of the stay.

The water, gas and electricity expenses are included.

It is possible to have the addition of wood (10 euro a barrowful) and a flat rate for the heating of 45 euro per week (if necessary).

Number of adults:

Number of children:

Animals:

Rental sheets (10 euro a set): Yes No

Cleaning fee (40 euro): Yes No

Description of the Cottage:

This cottage is equipped to welcome 6 people + 2 children of a young age (2 beds 90X190 + 2 beds 140X190 + 1 child's bed + the possibility of a spare bed). 3 bedrooms, 1 bathroom with a WC upstairs, 1 shower room with WC on the ground floor, room with fireplace and corner kitchen. Fridge, oven and stovetop, microwave, dishwasher, washer.

The ground floor is adapted to handicap use.

Outside there is a private courtyard with patio, barbecue and parking, a grassy area with children's play set in common with the neighboring cottage.

General Conditions:

The present contract is set for a preordained duration. The tenant cannot demand a right to remain on the premises at the end of the stay, whatever the reason.

-Conclusion of the contract:

The rental becomes effective as soon as the tenant has succeeded in providing the landlord an advance payment and a signed copy of the contract before the / / .

The rental agreement concluded between the signees cannot under any circumstance benefit even partially a third party physically or mentally, except with written permission of the landlord. Failure to respect this clause could result in the immediate termination of the lease to the exclusive wrongdoing of the tenant, the deposits already given remaining the property of the landlord.

Regulation of balance and charges:

The balance of the rent will be paid as soon as the tenant takes possession of the facility. The price of the rent includes the flat rate of 60KWh for the week (average consumption for this type of logging). Consumption in addition to this will be billed at 0.12 euro per KWh. It is expressly agreed that the tenant cannot claim a reduction in rent or any other compensation in the case of a cut-off in water, gas or electricity, which is not the landlord's fault.

-Use of the venue, insurance:

There is an obligation to occupy the venue personally, to maintain it and to watch over its proper care with due diligence. All of the facilities are in full, working order upon arrival of the tenants and all complaints concerning them will not be admissible beyond 24 hours after the tenant takes possession of the venue. Repairs made necessary by negligence or poor maintenance during the course of the rental period will be at the expense of the tenant. There will be an obligation to ensure that there is an appropriate noise level out of respect for the neighboring residence. The tenant will responsible for all of the damages that occur through some fault of his/her own. The tenant is required to be insured by a vacation insurance policy for these different risks.

- Cancellation by the tenant:

All cancellations must be made in writing to the landlord at least 30 days before the rental date. Past this, the amount already deposited will remain the property of the landlord and the latter reserves the right to demand the balance of the rent.

In the case of a shortened stay, and this for whatever the reason may be, the payment of the rent for the complete stay remains the property of the landlord.

-Cancellation by the Landlord:

The landlord will repay the entirety of the amount paid by the tenant. The latter cannot demand or assert a right of damages or provision of equivalent benefits whatever it may be.

-Arrival:

The tenant must arrive on the day and hour mentioned on the contract. In the case of a different arrival time, the tenant will be obliged to notify the proprietor.

-Cleaning of the Venue:

It is the responsibility of the tenant during the rental period and before his/her departure (except if the cleaning option has been chosen).

-Rental Capacity:

The present contract is established forperson/s including therein Children and Animals present in the rental property. If these numbers are exceeded and the maximum capacity of the rental property is exceeded, the proprietor has the right to refuse additional person/s.

-Pets:

The proprietor's permission is required beforehand. The proprietor may refuse to allow onto the premises any animal of which the proprietor did not have foreknowledge. The tenant may not request, in this instance, any compensation or reimbursement of any kind.

I the undersigned.....agree to the terms of the present contract after having read and fully understood its content.

At....., on the / / . The tenant's signature should be preceded by the words, "read and approved"

Rental Contract

"Bacchus Cottage"

3 le Manoir du Parc. Saint-Lô d'Ourville.

50580 Portbail sur Mer.